



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

**Délibération N°2016/180**

**Date de convocation : 07 décembre 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille seize, le 19 décembre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de LA GROISE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

**Etaient présents (49 titulaires 2 suppléants) :**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Maliencourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN  
Yannick HERBET  
Christian PAYEN  
Christian PECQUEUX  
Dominique LAMOURET  
Guy BRICOUT  
Bernard POULAIN  
Martine THUILLEZ  
Gérard TAISNE  
Bernard PLET  
Karine ELOIR  
Joseph MODARELLI  
Louis COQUELLE (S)  
Michel GOUVART(S)  
Augustine NOIRMAIN  
Maurice DEFAUX  
Jean-Paul CAILLIEZ

Jean-Félix MACAREZ  
Jacques OLIVIER  
Gérard LENOBLE  
Thierry WALEMME (S)  
Didier BONIFACE  
Régine DHOLLANDE  
Brigitte PRUVOT  
Serge WARWICK  
Gilles PELLETIER  
Jean-Claude GERARD  
Charles BLANGIS  
Serge SIMEON  
Pascal LEVEQUE  
Didier BLEUSE  
Daniel CATTIAUX  
Henri QUONIOU  
Axelle DOERLER

Hubert DEJARDIN  
Nathalie GAVE  
Jean-Pierre THIEULEUX  
Francis LEBLON  
Frédéric BRICOUT  
Mélanie DISDIER  
Liliane RICHOMME  
Alain GOETGHELUCK  
Pierre LAUDE  
Bertrand LEFEBVRE  
Bruno MANNEL  
Pascal FOULON  
Michel HENNEQUART  
Jacky DUMINY  
Véronique NICAISE  
Jean-Marc DOSIERE  
Daniel FIEVET

**Membres Excusés (3) :** Brigitte ROLAND-BEC, Agnès BERANGER, Laurence RIBES

**Membres Absents (9) :** Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIOUX, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Daniel BLAIRON et Jean-Pierre RICHEZ.

**Membres ayant donné procuration (14) :** Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET à Brigitte PRUVOT, Patrice BONIFACE à Jean-Marc DOSIERE, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Michel HENNEQUART, Janine TOURAINE à Pascal FOULON, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX et Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Madame Brigitte PRUVOT est élue secrétaire de séance



## DELIBERATION N°2016/180 - Remboursement Emprunt Relais

L'article L1612-1 Du code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

***Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.***

Considérant l'échéance du prêt 1 000 0090178 du Crédit Agricole pour un montant de 4 500 000 € au 30/01/2017 souscrit dans le cadre des travaux de l'ENI,

Le Conseil Communautaire

**Autorise** Monsieur le Président à mandater la somme de 4 500 000 € au compte d'investissement 16,

**S'engage** à inscrire cette somme au budget 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 décembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 21 décembre 2016  
Le 21 décembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

IMPORTANT

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*